

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

I **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 6 juillet 2020, à 20 h à la salle communautaire située au 3, 9<sup>E</sup> Avenue, Daveluyville.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Réal Savoie, conseiller no. 3
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

**EST ABSENT :** M. Raynald Jean, conseiller no. 1

Ouverture de l'assemblée de La directrice générale par intérim et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2020-07-398.** Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2020-07-399.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers Aucun dossier en cours vu que les différents comités ne se sont pas rencontrés en raison de la COVID-19.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Demande de partenariat - Place aux jeunes Réception d'une correspondance de Places aux jeunes Arthabaska demandant une commandite de 500 \$ de la Ville de Daveluyville. Le conseil prend acte, sans donner suite.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2020-07-400.** Comptes du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 de la Ville de Daveluyville totalisant 350 548.72 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020.

**1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les personnes qui ont adopté les règlements pour les travaux du Centre sportif, si la taxe est un vice caché en cas de nouvel achat de la propriété, si le Centre sportif est considéré comme un service essentiel par rapport à la clinique médicale, comment on peut s'opposer au projet du Centre sportif, s'il y a eu une étude de remplacement des compresseurs, pourquoi il n'y a pas eu d'appels automatisé pour le projet du Centre sportif, pourquoi les travaux de la rue de la Gare n'ont pas été également facturés à l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, pourquoi aucune lettre n'a été envoyée pour le projet du Centre sportif, quand les travaux d'infrastructure de la 3<sup>E</sup> Rue sont prévus, est-ce que le plan d'intervention est d'ordre public, pourquoi la taxe du Centre sportif n'a pas été facturé sur le foncier plutôt qu'en tarification, est-ce que les maisons vont prendre plus de valeur en raison de la réfection du Centre sportif, pourquoi les locataires ne sont pas chargés par la taxe du Centre sportif, si la valeur fiscale augmente est-ce que les taxes vont également augmenter, est-ce que le conseil a des idées pour absorber la dépense par le biais de subvention, possibilité de mettre de l'abat-poussière dans la rue des Chênes, la date des prochaines élections municipales, est-ce que le départ des médecins est inévitable et la raison de leur départ, qui est propriétaire de la bâtisse des médecins, qui paie la taxe à l'Office municipal d'habitation et combien ils sont facturés pour le Centre sportif, combien paie un joueur de hockey ou les personnes qui entrent dans le Centre sportif pour les regarder jouer, pourquoi ce n'est pas une facturation utilisateur/payeur, est-ce qu'une étude de rentabilité a été faite avant de faire les travaux du Centre sportif, est-ce que les élus sont à l'aise avec leur décision du projet du Centre sportif, est-ce qu'un nouveau propriétaire qui se construit va également être chargé, pourquoi il n'y a pas eu de référendums pour le projet du Centre sportif, questions auxquelles le maire a répondu.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**

**2020-07-401.**  
Paiement du  
décompte  
progressif no. 6 -  
Projet de  
réfection des  
infrastructures  
sur la rue de la  
Gare, la  
3<sup>E</sup> Avenue, la  
4<sup>E</sup> Avenue et la  
5<sup>E</sup> Avenue Est

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-06-136. qui approuvait la soumission de Groupe Gagné au montant de 2 207 917 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4<sup>E</sup> Avenue, la 5<sup>E</sup> Avenue Est et la 3<sup>E</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-09-213. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 421 465.32 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-10-233. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 693 447.14 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-11-252. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 564 870.17 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-12-274. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 304 260.42 \$, qui incluait le paiement de 5% de la retenue;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-02-319. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 105 492.51 \$, qui incluait le paiement de 5% de la retenue et qui autorisait les modifications au contrat au montant de 47 866.78\$, taxes incluses, pour un projet de 2 255 738.78 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu lieu de faire des directives de changement à la variation des quantités, le tout estimé à 19 621.14 \$ taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 6 – Projet de réfection des infrastructures sur la rue de la Gare, la 3<sup>E</sup> Avenue, la 4<sup>E</sup> Avenue et la 5<sup>E</sup> Avenue Est (DAVM-241086), produit par EXP en date du 18 juin 2020;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Groupe Gagné pour le décompte progressif numéro 6, établi au montant de 52 140.71 \$ incluant les taxes, relativement au projet mentionné ci-dessus;
- 3- D'autoriser les modifications au contrat due à la variation des quantités au montant de 19 621.14 \$, taxes incluses, pour un projet total de 2 275 404.92 \$, taxes incluses.

Correspondance du Ministère des transports (MTQ) relativement au nettoyage des fossés sur la route 261 (secteur Defoy)

Réception d'une correspondance en date du 25 juin 2020 du Ministère des transports du Québec (MTQ) suite à l'envoi de la Ville de Daveluyville de la résolution 2020-06-396. demandant le nettoyage des fossés de la route 261 dans le secteur Defoy. Ce dernier nous mentionne que le Ministère fera d'emblée une vérification et ajoutera ces travaux dans la planification des travaux estivaux. Le nettoyage des fossés sera planifié en tenant compte des différentes priorités qui s'imposent sur le réseau routier.

Dépôt du rapport d'activités 2019 du transport adapté dans la MRC d'Arthabaska Roulibus

Réception du rapport d'activités 2019 du transport adapté dans la MRC d'Arthabaska Roulibus. La Ville de Daveluyville a adhéré au transport adapté Roulibus en avril 2019. Du mois d'avril 2019 à décembre 2019, la demande a été de 341 déplacements pour la Ville uniquement. Le travail représente environ 64% de tous les déplacements faits par Roulibus.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de juin 2020, 28 permis ont été émis, totalisant 447 901 \$.

**2020-07-402.**  
Nomination de M. Vincent Roy à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement par intérim

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-12-287. qui acceptait une entente de fourniture de service avec la MRC d'Arthabaska pour un inspecteur en bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-06-391. qui désignait M. Julien Lavoie à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Julien Lavoie a renoncé à ses fonctions;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'embauche est en cours, mais que la Ville de Daveluyville a besoin d'une ressource immédiatement pour répondre aux demandes citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska peut, pour une durée indéterminée nous fournir une ressource temporaire pour combler nos besoins;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2020-06-391.;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville désigne M. Vincent Roy à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique et ce, rétroactive au lundi 8 juin 2020;
- 3- **QUE** l'entente de fourniture de service pour un inspecteur en bâtiment soit de 3 jours;
- 4- **QUE** l'entente de fourniture de service pour un inspecteur en bâtiment soit diminuée à 2 jours seulement si une municipalité de la MRC confirme son adhésion à la MRC;
- 5- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par M. Vincent Roy.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2020-07-403.**  
Modification des heures d'ouverture et annulation des frais de retard – Bibliothèque municipale de Daveluyville

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle reliée au COVID-19, il y a lieu de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque et d'annuler les frais de retard;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville et, jusqu'à nouvel ordre :

- 1- Autorise l'annulation des frais de retard des volumes ;
- 2- Modifie les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale pour que l'ouverture soit les lundis et jeudis de 16h à 19h uniquement.

**2020-07-404.**  
Plan d'entretien de la glace du Centre sportif Piché de juin 2020 à juin 2023 – CIMCO Réfrigération

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'effectuer les entretiens afin de maintenir les équipements de réfrigération du Centre sportif Piché en bon état de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue le 25 juin 2020 de la compagnie CIMCO Réfrigération;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**accepter l'offre de service de CIMCO Réfrigération en date du 25 juin 2020, pour une période de 3 ans, au montant total de 14 926.97\$, taxes incluses, de juin 2020 à juin 2023 inclusivement;
- 2- **D'**autoriser le gérant du Centre sportif Piché à signer l'offre de service;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**LÉGISLATION**

**2020-07-405.**

Avis de motion -  
Règlement  
modifiant le  
règlement de  
zonage no. 480  
de l'ancienne Ville  
de Daveluyville  
laquelle  
modification porte  
sur la localisation  
des abris d'auto  
en zone R-5 et  
R-8 (Île Côté)

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur la localisation des abris d'auto en zone R-5 et R-8 (Île Côté).

**2020-07-406.**

Avis de motion et  
dépôt du projet  
de règlement  
relatif à la  
prévention des  
incendies

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Réal Savoie**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement relatif à la prévention des incendies sur le territoire de Daveluyville. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca).

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2020-07-407.**

Location de  
bonbonnes de  
CO2 en réserve  
au Centre sportif  
Piché

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** procéder à la location de 5 bonbonnes de CO2 de 64.59 livres en réserve dans la salle mécanique du Centre sportif Piché, tel que soumis par CIMCO Réfrigération (soumission DG200106) au montant de 1 638.39 \$, taxes incluses pour une durée de cinq (5) ans;
- 2- **D'**autoriser le gérant du Centre sportif Piché à signer l'entente de location auprès de CIMCO Réfrigération;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2020-07-408.**

Comité de survie  
d'Avenues Santé  
Bois-Francis

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Grand Daveluyville a depuis plus de 90 ans, un service médical continu avec la présence d'au moins un médecin;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Daveluyville, Maddington-Falls, Ste-Clothilde, Saint-Rosaire, St-Samuel et St-Valère, regroupant près de 10 000 habitants, sont propriétaires de la Clinique Médicale et en ont toujours administré et assuré le maintien de l'édifice;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes ont toujours répondu aux besoins et aux demandes des médecins afin de leur offrir un environnement de travail conforme à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** celles-ci ont investi plus de 300 000\$ depuis la création de Avenues Santé Bois-Francis, dont 75 000\$ en septembre 2019 pour un agrandissement relié aux besoins des médecins;

**CONSIDÉRANT QUE** le transfert de plus de 6 000 dossiers médicaux vers le nouveau Groupe de médecine familiale (GMF) de Princeville éloigne les patients de leurs services de proximité;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de notre clinique médicale pourrait avoir un impact sur la pérennité de notre pharmacie de Daveluyville ;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, maire, il est résolu à l'unanimité que nous, comme municipalités participantes, refusons la perte de notre GMF pour nos populations qui est opération depuis plus de 12 ans. Nous demandons au CIUSSS Mauricie et Centre-du-Québec de redéployer sur notre territoire, le plus tôt possible, les effectifs nécessaires au maintien du service de GMF en place par l'ajout de médecins.

**2ÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la raison pour laquelle le service de premier répondant n'est pas fonctionnel, combien coûte par unité les travaux de la rue de la Gare, quand seront relocalisés les modules extérieures de la 5<sup>E</sup> Rue, herbe à poux dans le Parc industriel de l'ancienne Ville de Daveluyville, trou sur la 5<sup>E</sup> Rue, entreposage de machineries dans la 5<sup>E</sup> Rue, date de démolition des immeubles dans la 5<sup>E</sup> Rue, quels sont les taux d'intérêts estimés pour les règlements d'emprunt du Centre sportif Piché, à quels taux les règlements d'emprunts du Centre sportif seront refacturés aux citoyens, où peut-on trouver le rapport du maire 2019, est-ce qu'un rapport sur les gouttières a été fait, containers dans les rues de l'Office municipal d'habitation, véhicule stationné dans la rue ou très près de la 6<sup>E</sup> Rue, entreposage de copeaux de bois dans le fossé de la 6<sup>E</sup> Rue, est-ce possible d'envoyer une lettre au gouvernement pour demander de payer la subvention du Centre sportif d'ici le 14 juillet 2020, le montant que la Ville paie pour la Sûreté du Québec et combien cela coûte par contribuable, combien et pour quel montant des constats d'infractions ont été émis pour le panneau circulation locale, questions auxquelles le maire a répondu.

**2020-07-409.**

Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 49.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière